



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU VAR

**Direction
départementale
des territoires
et de la mer
du Var**

Service Agriculture Environnement et
Forêt

Mission Défrichement

Affaire suivie par :
Régine POZET
Téléphone 04 94 46 81 94

Courriel : regine.pozet@var.gouv.fr

Toulon, le 21 février 2019

**Monsieur le Maire
Hôtel de Ville
Place Urbain Sénès
83390 PIERREFEU-DU-VAR**

Lettre en recommandé avec AR : 1A 150 794 7357 0

Monsieur le Maire,

En application des articles L 122-1 et R 122-7 du code de l'environnement, j'ai l'honneur de vous transmettre pour avis le dossier sur le projet d'une extension d'ICPE, soumis à autorisation de défrichement, situé sur votre commune (lieu-dit Roumagayrol).

Le dossier ci-joint comprend :

- le dossier de demande d'autorisation de défrichement
- l'étude d'impact
- l'étude des incidences NATURA 2000

Selon l'article R122-7 II du code de l'environnement, la formulation de l'avis de la commune interviendra dans les deux mois suivant la date de réception de ce dossier.

Cet avis ou l'information relative à l'absence d'observations émises dans le délai fixé sera mis à la disposition du public sur le site internet de la préfecture, joint au dossier d'enquête publique et transmis au maître d'ouvrage.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

L'adjoint au chef du Service Agriculture Environnement et Forêt



Gildas REYTER